

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 13
Dont 4 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 Août 2025.

N° 44 / 2025

Approuvant l'opération d'investissement « Rénovation de l'ancienne mairie de Hao »

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 21 août 2025

Date de convocation : 12 août 2025

Lieu de la séance : FARE ARTISANAT (actuelle mairie)

Membres présents : 13 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 4 membres

Membre(s) absent(s) : 2 membres

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult	Maire	x		
M. TAKAMOANA Maniario	1 ^{er} adjoint au maire	x		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire		x	Mme TANGI épouse HOLMAN Mirabelle
Mme TANGI épouse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	x		
Mme TETUA épouse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	x		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		x	
Mme MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		x	M. KOHUEINUI Atanase
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	x		
Mme TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale		x	Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult
Mme MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette	Conseillère municipale	x		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		x	M. TAKAMOANA Maniario
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	x		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		x	
Mme TETARONIA épouse HIO Nadine	Conseillère municipale	x		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal	x		

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/09/2025

987-200013456-20250821-DEL_044_2025-DE

Le Maire expose :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
VU la délibération n° 97-81 APF du 29/05/1997 portant création de la délégation pour le développement des communes de la Polynésie française ;
VU l'arrêté n° 621 CM du 30/06/1997 portant organisation et attributions de la délégation pour le développement des communes de la Polynésie française et notamment son article 1er ;
VU la note descriptive du projet, qui expose les objectifs, les modalités et les coûts de l'opération ;

Considérant que la délégation pour le développement des communes, a pour mission de concourir à la politique d'aide au développement des communes de la Polynésie française menée par le gouvernement ;

Considérant les besoins exprimés pour des travaux de rénovation du bâtiment de l'ancienne mairie de Hao accueillant divers événements mariage, réunion de population, réunion des diverses associations.

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Approuve l'opération « **Rénovation de l'ancienne mairie de Hao** » et **Adopte** le plan de financement, le dossier technique et le montant estimatif détaillé comme suit :

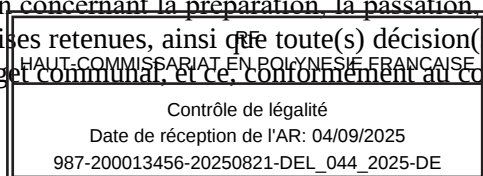
Détail de l'opération « Rénovation de l'ancienne mairie de Hao »	Montant
Montant total HT	11 961 722 F CFP
Gros œuvre	150 000 F CFP
Plafonds	800 000 F CFP
Electricité – SEI	2 890 000 F CFP
Revêtement	933 000 F CFP
Toiture	140 000 F CFP
Menuiserie	1 665 000 F CFP
Citerne	2 300 000 F CFP
Fret maritime	480 000 F CFP
Main d'œuvre	2 135 822 F CFP
Divers et imprévus	467 900 F CFP
TVA 13%	1 277 367 F CFP
TOTAL T.T.C	13 239 089 F CFP

Plan de financement de l'opération :

Opération TOTAL TTC (100%)	DDC (70% TTC)	COMMUNE (SOLDE)
13 239 089 F CFP	9 267 362 F CFP	3 971 727 FCFP

ARTICLE 2 – Autorise le maire à solliciter l'aide financière du Pays, et à signer la convention d'assistance financière correspondante (et ses éventuels avenants) suivant le plan de financement retenu et au vu des crédits inscrits au budget communal.

ARTICLE 3 – Autorise le maire à lancer les consultations de marchés publics, à signer les marchés, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants avec le ou les entreprises retenues, ainsi que toute(s) décision(s) concernant leurs avenants éventuels, lorsque les crédits sont inscrits au budget communal, et ce, conformément au code des marchés publics.



ARTICLE 4 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

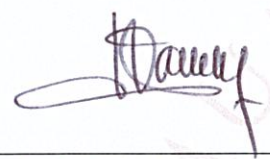
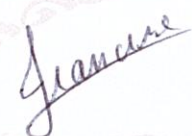
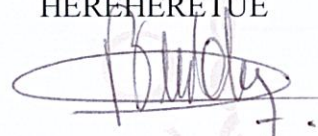
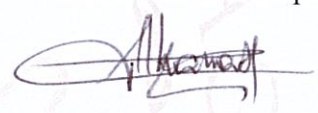
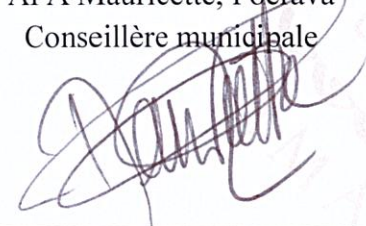
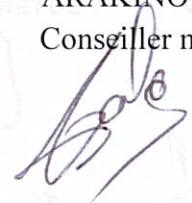
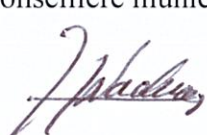
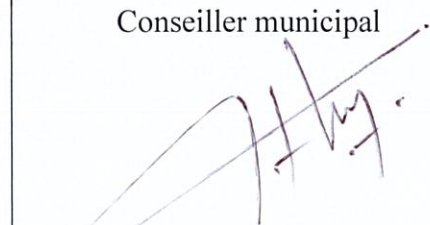
Pour : **13 (dont 4 procurations)**

Contre :



RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/09/2025
987-200013456-20250821-DEL_044_2025-DE

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata <i>Maire</i> 	TAKAMOANA Maniario Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU
MAIRIHOU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération approuvant l'opération d'investissement « Rénovation de l'ancienne mairie de Hao »

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/09/2025
987-200013456-20250821-DEL_044_2025-DE